

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-003-2024-05

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

Sommaire

| Agence Regionale de Sante / Departement arraires juridiques et marches | |
|--|---------|
| publics | |
| IDF-2024-04-29-00030 - DSF2024-072 MARTINON DGA (2 pages) | Page 3 |
| IDF-2024-04-29-00032 - DSF2024-075-GHERRAM SG (2 pages) | Page 6 |
| IDF-2024-04-29-00033 - DSF2024-076-BERTELLE SG (2 pages) | Page 9 |
| IDF-2024-04-29-00034 - DSF2024-077-ELBAZ SG (2 pages) | Page 12 |
| IDF-2024-04-29-00035 - DSF2024-078 LIRIS SG (2 pages) | Page 15 |
| IDF-2024-04-29-00036 - DSF2024-079 METTAUER SG (2 pages) | Page 18 |
| IDF-2024-04-29-00037 - DSF2024-080 PORTE-HAQUIN SG (2 pages) | Page 2 |
| IDF-2024-04-29-00031 - DSF2024-102-Abrogations (2 pages) | Page 24 |
| Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS) | |
| IDF-2024-04-29-00038 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-086 PORTANT DÉLÉGATION | |
| de signature « ordonnateur » du directeur général | |
| DE??L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D ÎLE-DE-FRANCE - Arnaud | |
| CORVAISIER - DOS????????? (2 pages) | Page 27 |
| IDF-2024-04-29-00039 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-088 PORTANT DÉLÉGATION | |
| de signature « ordonnateur » du directeur général de | |
| L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D ÎLE-DE-FRANCE - Koré MOGNON - | |
| DOS?? (2 pages) | Page 30 |

IDF-2024-04-29-00030

DSF2024-072 MARTINON DGA





ARRÊTÉ N° DSF 2024-072

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MARTINON**, **Directrice générale adjointe**, à effet de signer, dans le cadre des autorisations d'engagement allouées à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, tous les actes valant engagement juridique.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MARTINON**, **Directrice générale adjointe**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3^e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



IDF-2024-04-29-00032

DSF2024-075-GHERRAM SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-075

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général, de Madame Anne LIRIS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines et de Monsieur Samir ELBAZ, directeur du pôle performance, achats et services généraux, délégation de signature est donnée à Monsieur Reda GHERRAM, Responsable du Service Achats, commandes et Frais de déplacement, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Reda GHERRAM**, Responsable du Service Achats, commandes et Frais de déplacement, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG**, **FOREC**, **IMMO**, **JURIS**, **LOG**, **SI**, **COM**, **DOC** et **SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00033

DSF2024-076-BERTELLE SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-076

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général et de Madame Anne LIRIS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, et de Madame Katia PORTE-HAQUIN, responsable du département administration du personnel, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du département recrutement, parcours et compétences à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB PAYE, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant.

ARTICLE 2º:

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Claire BERTELLE**, **responsable du département recrutement, parcours et compétences** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00034

DSF2024-077-ELBAZ SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-077

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général et de Madame Anne LIRIS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Monsieur Samir ELBAZ, directeur du pôle performance, achats et services généraux, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Samir ELBAZ, directeur du pôle performance, achats et services généraux, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00035

DSF2024-078 LIRIS SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-078

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général, délégation de signature est donnée à Madame Anne LIRIS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB PAYE les actes valant engagement juridique sans limitation de montant, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne LIRIS** secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB PAYE**, **FG, FOREC**, **IMMO**, **JURIS**, **LOG**, **SI**, **COM**, **DOC** et **SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 avril 2024

La Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00036

DSF2024-079 METTAUER SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-079

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB PAYE les actes valant engagement juridique sans limitation de montant, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux CRB PAYE, FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3^e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

La Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00037

DSF2024-080 PORTE-HAQUIN SG





ARRÊTÉ N° DSF 2024-080

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, secrétaire général et de Madame Anne LIRIS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Madame Katia PORTE-HAQUIN, responsable du département administration du personnel, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB PAYE, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Madame Katia PORTE-HAQUIN**, responsable du département administration du personnel, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France



IDF-2024-04-29-00031

DSF2024-102-Abrogations





ARRÊTÉ N° DSF 2024-102

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Sont abrogés à compter du 29 avril 2024 les arrêtés suivants, portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits :

Arrêté n°2024-026 (BILGER) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-027 (DE ZELICOURT) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-028 (MARCHAL) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-029 (PRUNIER) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-030 (SOMARRIBA) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-031 (MATHEY) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-048 (MARIANI) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-049 (ZUCMAN) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-056 (BERTELLE) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-057 (PORTE HAQUIN) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-058 (JEANNEAU) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-059 (GINOT) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-060 (BOUGEARD) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-061 (FLANDROIS) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-062 (CORVAISIER) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-063 (MOGNON) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-064 (SCHERRER) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-065 (PERUS) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-066 (LE BRETON) du 4 mars 2024

Arrêté n°2024-067 (WALLON) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-068 (CARADEC_USEO) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-069 (SEVADJIAN) du 4 mars 2024 Arrêté n°2024-097 (METTAUER) du 11 avril 2024 Arrêté n°2024-099 (GHERRAM) du 11 avril 2024 Arrêté n°2024-100 (EL BAZ) du 11 avril 2024 Arrêté n°2024-101 (LIRIS) du 11 avril 2024

ARTICLE 2e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



IDF-2024-04-29-00038

ARRÊTÉ N° DSF 2024-086 PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D ÎLE-DE-FRANCE - Arnaud CORVAISIER - DOS





ARRÊTÉ N° DSF 2024-086

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12^{ème} pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud CORVAISIER**, **Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



IDF-2024-04-29-00039

ARRÊTÉ N° DSF 2024-088 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Koré MOGNON - DOS





ARRÊTÉ N° DSF 2024-088

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- → CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARTICLE 1er:

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12^{ème} pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

ARTICLE 2e:

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Koré MOGNON**, **Directeur adjoint de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

ARTICLE 3^e:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

